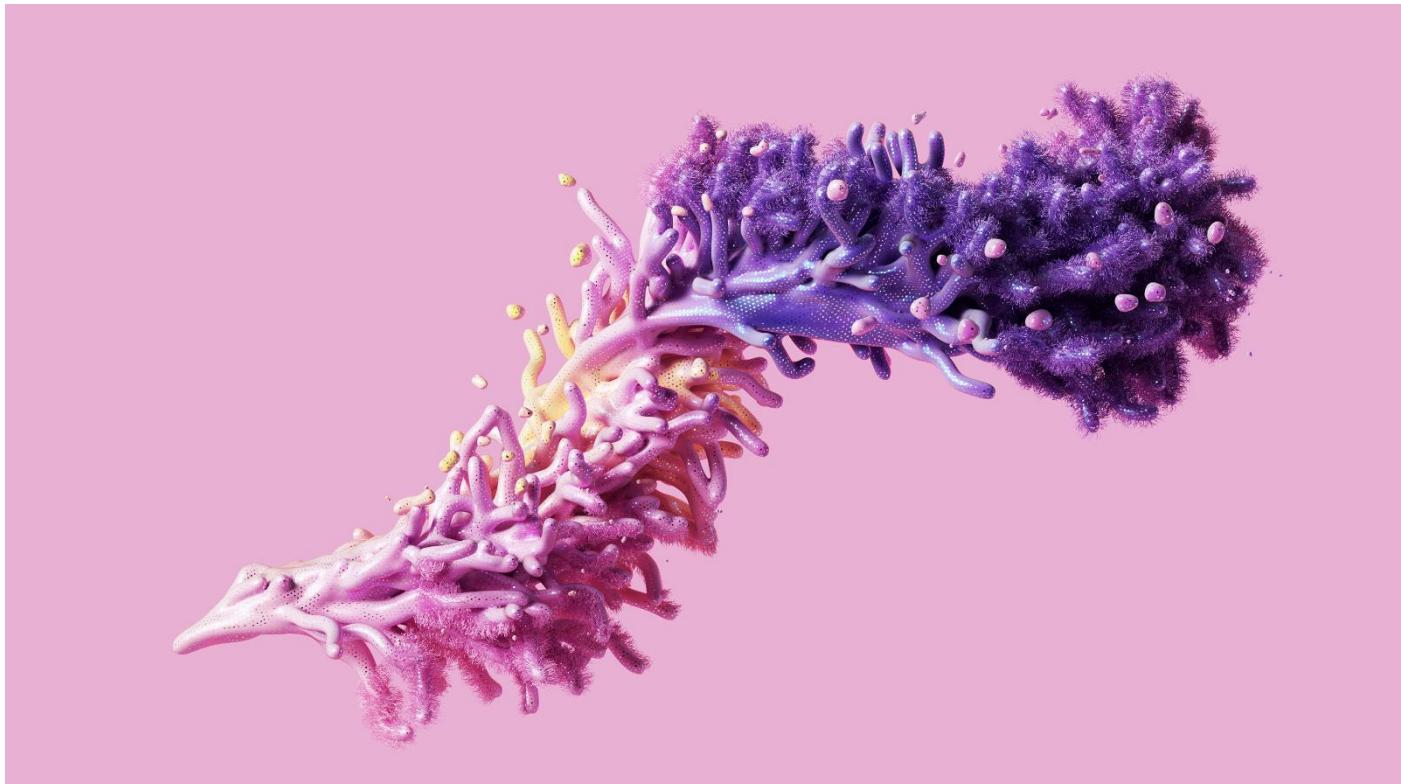




Guyane:
Terre de Culture, de Patrimoine,
de Transmission et d'Identités

« Premiers p'ART »

Soutien aux talents émergents littéraires et artistiques



Préambule

La Collectivité Territoriale de Guyane exerce des missions de connaissance, d'étude, de collecte, de restauration, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Le schéma territorial du développement culturel (STDC), voté par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), en assemblée plénière le 16 décembre 2020 est un document d'orientations politiques et opérationnelles qui s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Valoriser la culture en tant que vecteur des identités de Guyane. La première orientation de la politique vise à mieux connaître, transmettre et valoriser nos héritages culturels pour construire une culture commune.
- Affirmer la culture comme levier de développement économique
- Développer la culture dans une perspective de plus grande équité
- Innover et coopérer dans une démarche durable

La Collectivité accompagnera les porteurs de projet qui participent à la promotion des cultures et à l'attractivité des territoires sur des opérations structurantes en s'appuyant sur :

- le règlement des aides culturelles, approuvé en assemblée plénière le 17 juin 2020,
- le schéma de développement culturel approuvé en assemblée plénière le 16 décembre 2020
- le règlement général des appels à projets « Guyane Terre de Culture, de Patrimoine, de Transmission et d'Identités »

A travers l'appel à projet « **Premiers p'ART : Soutien aux talents émergents littéraire et artistique** » la Collectivité souhaite identifier, accompagner et valoriser les talents émergents qui incarnent l'innovation, la créativité et le dynamisme de demain. L'objectif étant de proposer aux jeunes auteurs, artistes et créateurs une opportunité unique de réaliser leur première œuvre professionnelle, ouvrant la voie à leur réussite future.

Les projets sélectionnés devront répondre à un ou partie des enjeux ci-dessous :

- de rééquilibrage territorial - territorialisation des actions,
- de préservation, de valorisation et de transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment auprès de la jeunesse et plus largement des publics sensibles
- De préservation, sauvegarde et transmission des langues régionales de Guyane
- de reconnaissance de l'histoire et des savoir-faire guyanais

Appel à projets « Premiers p'ART » Soutien aux plumes et aux talents émergents

Les thèmes d'intervention 2025

Pour tous les projets relevant du dispositif « Guyane : Terre de Culture, de patrimoine, de transmission et d'identités » deux thématiques prioritaires ont été identifiées pour l'année 2025 :

Langues régionales:
Amérindiennes,
Businenge,
Créole guyanais

Langues de Guyane



Résistance
Parcours de vie
Histoire d'un territoire, d'un site, d'un quartier,
etc.)

Histoires de Guyane



Les grands principes de l'appel à projets

Objectif

- L'objectif de cet appel à projets est de découvrir, soutenir et accompagner les talents émergents dans les domaines de la création artistique, culturelle et littéraire. Il vise à favoriser leur développement, leur professionnalisation et leur mise en réseau afin de contribuer à la vitalité et au rayonnement des secteurs culturels, littéraires et créatifs.
- Permettre aux jeunes auteurs, artistes et créateurs :
- De réaliser leur première œuvre, un passeport vers la réussite professionnelle ;
- De disposer de moyens pour leurs premières créations professionnelles ;
- De mieux appréhender le domaine de création dans lequel ils veulent faire carrière (codes, enjeux, problématiques, marché, réglementations, tendances) ;
- De diversifier les genres littéraires
- De révéler de nouveaux auteurs
- D'accéder à un réseau de professionnels reconnus ;
- D'obtenir une visibilité à l'échelle régionale, nationale voire internationale.

Bénéficiaires de l'aide

- Artistes, Auteurs et créateurs en début de carrière
- Associations ou collectifs à but non lucratif soutenant les jeunes talents
- Startups et entreprises culturelles en phase de lancement

Conditions d'éligibilité

- Avoir des intérêts moraux ou financiers en Guyane pour la durée du projet
- Proposer un projet innovant, structurant et réaliste en termes de planning et de budget ;
- Démontrer une capacité à mener le projet à terme ;
- Avoir un cofinancement ou des partenaires potentiels.
- Justifier d'une reconnaissance à l'échelle locale ;
- Avoir été repéré, reconnu et/ou formé à l'échelon local ;
- Expérience prometteuse dans le domaine concerné (CV) ;
- Potentiel de création artistique et capacité à le valoriser.

Projets éligibles

- La création et diffusion d'œuvres littéraires et artistiques originales ;
- Le développement de nouvelles initiatives entrepreneuriales dans les secteurs culturels et créatifs ;
- Auteurs, chercheurs indépendants ou en groupe domiciliés en Guyane
- La formation et l'accompagnement des talents émergents ;
- La promotion des talents via des événements, expositions ou plateformes numériques ;
- L'innovation dans la transmission de savoir-faire.

Projets inéligibles

- Projets sans lien direct avec la sauvegarde linguistique (ex. événements culturels généraux sans volet linguistique spécifique).
- Projets à but exclusivement commercial ou lucratif.
- Projets individuels sans portée collective ou communautaire.
- Projets non ancrés en Guyane ou sans impact sur le territoire guyanais.⁴
- Projets ayant un caractère religieux ou politique.
- Projets de simple reproduction d'initiatives existantes sans innovation ou adaptation locale.

Taux et montant d'intervention maximal

- 80% du coût total du projet.
- Aides plafonnées à 5 000 €.
- Enveloppe prévisionnelle dédiée au dispositif : 15 000 €

Critères d'éligibilité

- La présentation soignée et professionnelle des documents soumis.
- La qualité et la cohérence des éléments artistiques (portfolio, maquettes, vidéos, etc.).
- La pertinence et l'originalité de la proposition
- Une synthèse
- La motivation clairement exprimée et alignée avec les objectifs de l'appel à projets.

Dépenses éligibles

- Frais de production et de réalisation (matériels, location d'espaces, logistique) ;
- Frais de recherche et de documentation (accès aux archives)
- Rémunération des auteurs, rédacteurs, illustrateur et autres contributeurs ;
- Frais de communication et promotion (supports de communication, marketing digital, impression, édition numérique) ;
- Honoraires pour intervenants, formateurs ou mentors ;
- Déplacements liés à la mise en œuvre du projet ;
- Achat de petits équipements spécifiques au projet.

Dépenses inéligibles

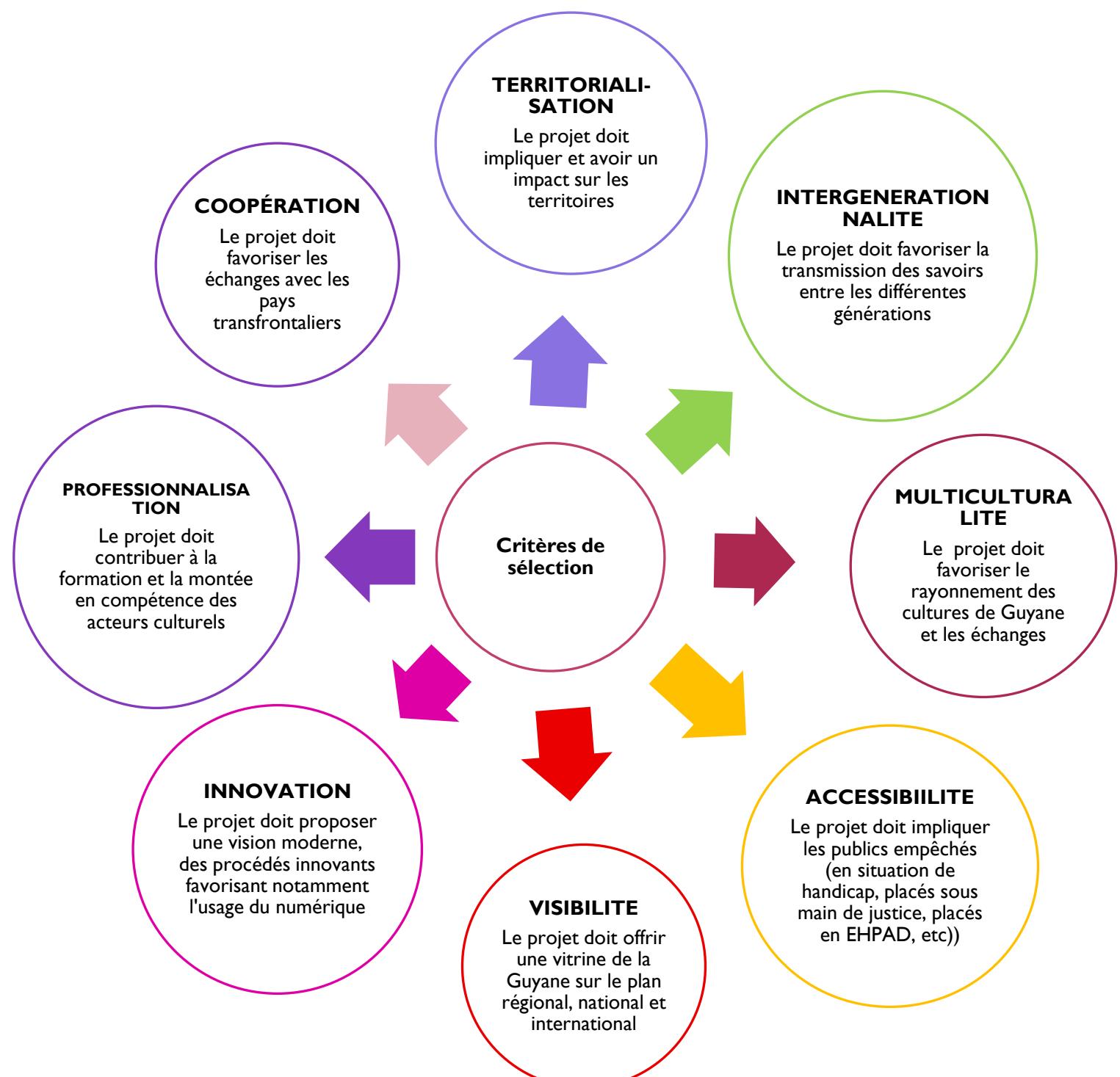
- Frais de fonctionnement général (salaires récurrents, loyers, charges fixes) ;
- Acquisition de biens immobiliers ou de gros équipements ;
- Frais de missions non directement liés au projet ;
- Dépenses déjà financées par d'autres organismes ou dispositifs ;

Modalités de dépôt

- Pour les auteurs: Proposer une synthèse de 5 pages du projet dactylographié ou une synthèse de 2 pages et 3 planches de BD (Manga ou Manhwa)
- Pour les artistes: Proposer une note d'intention précisant les motivations, la vision artistique et les objectifs du projet. La note d'intention peut être accompagnée d'un book ou de tout support contribuant à la valorisation du projet.

Critères de sélection :

- Projet transmis dans les délais impartis par l'appel à projets
- Budget prévisionnel à l'équilibre
- Le porteur de projet devra inscrire son action dans 3 orientations politiques minimum parmi les 8 proposées ci-dessous :



Indicateurs quantitatifs et d'impact territorial

- Nombre d'œuvres présentées lors d'événements régionaux, nationaux ou internationaux.
- Nombre d'œuvres produites et publiées (livres, essais, articles)
- Diffusion et accès des œuvres (tirage, consultation numérique)
- Nombre d'initiatives dérivées (conférences, rencontres, expositions)
- Retombées médiatiques et présence sur les canaux de communication (articles, réseaux sociaux, interviews).
- Nombre de collaborations entre les jeunes talents et les professionnels du secteur.
- Contribution des œuvres réalisées à l'enrichissement de l'offre culturelle locale ou nationale.
- Le potentiel du projet à rayonner au-delà du cadre local.
- La pertinence du projet par rapport aux enjeux culturels et artistiques actuels.

Indicateurs de résultats (quantifiables, mesurables) :

Indicateurs qualitatifs

- Qualité et originalité des créations réalisées
- Niveau d'engagement des partenaires locaux dans le projet.
- Durabilité des actions mises en place (capacité à se poursuivre au-delà du financement initial).
- Reconnaissance du projet par les institutions ou médias.
- La capacité du projet à constituer un tremplin pour la carrière de l'artiste ou du créateur.
- L'ambition de s'insérer dans le domaine artistique ou créatif choisi à long terme.
- L'alignement avec les tendances actuelles et les opportunités du marché.
- Sa capacité à susciter l'intérêt des professionnels et du public.

Programmation culturelle de la Collectivité Territoriale de Guyane

La Collectivité coordonne et met en place une programmation culturelle annuelle qui s'articule autour des temps forts suivants :

Opération	Dates prévisionnelles
Nuits de la lecture	23 au 26 Janvier 2025
Journée internationale des langues maternelles	19 février 2025
Journées goût et saveurs	4 avril au 16 avril 2025
Journées Mémoire Résistance et abolition	30 mai au 10 juin 2025
Partir en livre	18 juin au 20 juillet 2025
Journée des Peuples Autochtones	9 août 2025
Journées Européennes du patrimoine	13 et 14 septembre 2025
Journées Créoles	13 au 28 octobre 2025
Pagra-Liv au Grand Marché de Noël	1 ^{er} week-end de décembre 2025

Les projets s'inscrivant ou tenant compte des thématiques de cette programmation seront valorisés.